


# Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2001/2008(INI)
Procédure terminée	
Situation de l'économie européenne, rapport à la Commission sur les grandes orientations des politiques économiques	
Sujet 5.10.01 Convergence des politiques économiques, déficit public, taux d'intérêt	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>ECON</b> Economique et monétaire	PPE-DE <a href="#">VON WOGAU Karl</a>	06/11/2000

Evénements clés			
18/01/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/02/2001	Vote en commission		Résumé
27/02/2001	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A5-0082/2001</a>	
14/03/2001	Débat en plénière		
15/03/2001	Décision du Parlement	<a href="#">T5-0148/2001</a>	Résumé
15/03/2001	Fin de la procédure au Parlement		
05/12/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2001/2008(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP P.F.
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ECON/5/14217

Portail de documentation
--------------------------

Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A5-0082/2001</a>	27/02/2001	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T5-0148/2001</a> <a href="#">JO C 343 05.12.2001, p. 0204-0268</a>	15/03/2001	EP	Résumé

## Situation de l'économie européenne, rapport à la Commission sur les grandes orientations des politiques économiques

---

La commission a adopté le rapport d'initiative de M. Karl von WOGAU (PPE-DE, D) sur les grandes orientations des politiques économiques. La commission approuve l'objectif affiché d'atteindre le plein-emploi après une période déterminée et sur la base de la stabilité des prix et d'une croissance non-inflationniste et écologiquement soutenable. Cependant, si elle est d'avis que, de manière générale, la politique économique doit être guidée par les principes de "l'économie sociale de marché", la commission met en garde contre le risque de voir l'inflation grimper jusqu'à 2,40% dans la zone euro à la suite de la hausse des prix pétroliers et contre son effet néfaste sur un euro sous-évalué. Elle demande donc que soient prises des mesures afin que l'inflation ne soit pas supérieure à la limite de 2% fixée par la Banque centrale européenne. Pour ce qui est des mesures spécifiques, la commission prône un policy mix composé pour partie d'une accélération des réformes structurelles afin de prendre en compte un recul possible de la demande à la suite du ralentissement de l'économie américaine. Elle est également favorable à une approche "équilibrée" de la libéralisation en cours des télécommunications, de l'énergie, des réseaux ferroviaires et postaux ainsi qu'à une action de promotion des investissements. Les États membres sont par ailleurs invités à veiller à ce que l'éducation et la formation répondent aux exigences de la nouvelle économie. Parmi d'autres points, le rapport aborde et approuve également les mesures visant à réduire la dépendance énergétique et la réforme des systèmes de sécurité sociale, de manière à tenir compte du vieillissement de la population et de la nécessité d'encourager la libre circulation. ?

## Situation de l'économie européenne, rapport à la Commission sur les grandes orientations des politiques économiques

---

En adoptant le rapport d'initiative de M. Karl von WOGAU (PPE/DE, D) sur le rapport économique annuel 2000, le Parlement européen demande l'application d'une politique visant à doter l'économie européenne des ressources humaines et de la main-d'oeuvre dont elle a besoin aptes à rencontrer les défis des nouvelles technologies en alliant les efforts de l'Union, des États membres, des entreprises et des travailleurs. Le Parlement soutient l'objectif de plein emploi à réaliser à terme, fondé sur la stabilité des prix, l'absence d'inflation et une croissance écologiquement soutenable. Il se réjouit de la reconnaissance par la Commission, et ce pour la première fois, du concept de "viabilité écologique" et prie le Conseil de donner suite aux observations formulées à ce sujet. Le Parlement part du point de vue que les objectifs de politique générale reposent sur le "concept d'économie sociale de marché" mais attire l'attention sur le risque de voir l'inflation monter jusqu'à 2,40% dans la zone euro, suite à la montée des prix du pétrole et à la sous-évaluation de l'euro. La résolution demande donc que des mesures soient prises pour garantir que l'inflation ne dépasse pas le niveau de 2% tel que souhaité par la BCE. En ce qui concerne les mesures spécifiques, le Parlement soutient l'idée d'une accélération des réformes structurelles en tant qu'élément des diverses politiques mises en oeuvre pour prendre en compte l'éventuelle réduction de la demande résultant d'une baisse de l'activité économique aux États-Unis. Il prône également une approche "équilibrée" de la libéralisation des télécommunications, des chemins de fer, du secteur postal et des actions visant à promouvoir l'investissement ainsi que pour un marché de l'emploi plus flexible. Parmi les autres points mentionnés dans la résolution, figure le soutien aux mesures visant à réduire la dépendance énergétique et à réformer les systèmes de sécurité sociale pour prendre en compte le vieillissement de la population ainsi que le besoin d'encourager la liberté de circulation. ?